



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

actes

Question écrite n° 98284

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les expérimentations menées ces dernières années par certaines collectivités territoriales pour prévoir la prise en charge financière de l'acte de décès réalisé par le médecin de garde. Celles-ci consistent soit à financer forfaitairement, sur le fonds d'intervention régional des Agences régionales de santé, les constats de décès réalisés par les médecins de garde, soit à intégrer explicitement dans le cahier des charges régional de permanence de soins la réalisation de ces constats parmi les missions du médecin de garde. Elle souhaite savoir si une évaluation de ces expérimentations a été menée et, le cas échéant, quels en seraient les résultats et les suites données.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Linkenheld](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98284

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7040

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)